



**GUIDE DU PARRAIN**



NOTRE HISTOIRE	3
- Le contexte	
- L'objectif de Taramana	
- Nos champs d'action	
- Pourquoi ce guide ?	
LE PARRAINAGE	6
- Le parrainage collectif	
- Le parrainage individuel	
- Qui sont les enfants parrainés ?	
- L'argent du parrainage	
- L'arrêt du parrainage	
- L'autorité de Taramana	
RELATION AVEC LE FILLEUL	9
- Le courrier	
- Droits et devoirs du parrain	
- Us et coutumes au Cambodge	
LE RÔLE DE TARAMANA	12
- Notre responsabilité	
- L'éthique du parrainage	
- Suivi de l'enfant	
AIDER TARAMANA	15
CONTACT	19

## LE CONTEXTE

Après plusieurs décennies de guerre et le génocide des Khmers Rouges, le Cambodge reste aujourd'hui **un des pays les plus pauvres** d'Asie du Sud-Est. Bien qu'il se reconstruise petit à petit, 31 % de la population vit encore sous le seuil de pauvreté mondial.

Au sein du bidonville de Boeng Salang, au nord de Phnom Penh, les familles vivent dans des logements insalubres, sujets aux inondations. La plupart des enfants n'ont jamais été vaccinés, ne bénéficient d'**aucun suivi médical** et sont donc d'autant plus exposés aux maladies.

## L'OBJECTIF DE TARAMANA

C'est par l'éducation que Taramana souhaite permettre aux enfants du bidonville de Boeng Salang **d'accéder à un meilleur avenir**. Pour leur offrir une scolarité de qualité, tous les enfants soutenus par Taramana sont inscrits à l'école publique et bénéficient de cours complémentaires à Taramana, notamment en anglais et en khmer.

Pour que cet objectif soit viable, Taramana s'est donnée pour mission **d'améliorer le quotidien de ces enfants** en leur donnant accès à des soins, une alimentation équilibrée et un soutien social.

Les enfants ont également accès à des activités artistiques et sportives : la pratique de ces activités diverses leur permet de se développer, de s'épanouir et de **prendre conscience de leur potentiel**.



## LES DIFFERENTS DOMAINES D'ACTION

Notre association a pour but de venir en aide aux enfants défavorisés du bidonville de Boeng Salang. Elle intervient selon **quatre axes de développement fondamentaux** :



**L'aide alimentaire et la nutrition** : accès à la cantine, distribution mensuelle de riz, distribution de goûters deux fois par jour...



**L'aide médico-sociale et la prévention** : consultations, vaccinations, déparasitage intestinal, cure de multivitamines, soins dentaires, ainsi que des articles d'hygiène (brosses à dents, dentifrices, savons, etc.)



**L'aide éducative** : accès à des cours de khmer, d'anglais, et de français, apport de matériel scolaire et uniformes.



**L'aide au développement culturel et sportif** : activités artistiques et sportives (dessin, lecture, chant, théâtre, yoga, rugby, football et cirque), mais également sorties éducatives et récréatives sur Phnom Penh et ses environs (séjour découverte à la mer, cinéma au centre culturel français, sortie au zoo, etc.)



## POURQUOI CE GUIDE ?

Ce guide a pour objectif de répondre aux questions les plus fréquemment posées par les parrains d'enfants de Boeng Salang.

Il permet aux futurs parrains de comprendre les différentes formes de parrainage proposées par Taramana. Vous trouverez également des informations concernant le processus de parrainage, la **relation parrain-filleul** ainsi que l'engagement de Taramana par rapport au parrainage des enfants.

Ce guide se veut être **un support pour les futurs parrains**, mais également pour ceux qui accompagnent un enfant depuis plus longtemps. Notre souhait d'agir sur le long terme s'inscrit également dans la relation entretenue entre le parrain et son filleul, et dans la transparence de Taramana envers ceux qui s'engagent pour les enfants de Boeng Salang.

*Un grand merci pour votre engagement, de la part de toute l'équipe de Taramana !*



## QU'EST-CE QUE LE PARRAINAGE COLLECTIF ?

A la différence du parrainage individuel, le **parrainage collectif** donne l'opportunité de soutenir plusieurs enfants de Boeng Salang. Il s'agit d'un soutien sur le long terme des actions de Taramana. Les enfants bénéficiant du parrainage collectif bénéficient des mêmes aides que les enfants parrainés individuellement.

Ainsi, vous assurez à un groupe d'enfants l'accès à **des besoins essentiels**, comme l'achat de fournitures scolaires, le financement de projets socio-éducatifs et la distribution du riz tous les mois. De plus, le parrainage collectif établit une équité, en permettant à plus d'enfants à la fois de bénéficier du soutien du parrainage : l'argent est ainsi mis à contribution de manière équitable entre tous les projets soutenus par Taramana, pour que ceux-ci aident le plus d'enfants possible.

## QU'EST-CE QUE LE PARRAINAGE INDIVIDUEL ?

Le parrainage individuel consiste à aider financièrement un enfant **sur le long terme** : ce parrainage permet de répondre à des besoins individuels (scolarisation, alimentation, fournitures scolaires), mais également à **des besoins collectifs**, comme ceux de la famille de l'enfant par exemple.

Le parrainage vous permet d'établir **un lien privilégié** avec un enfant de Taramana, par le biais d'une correspondance régulière. La relation entre le parrain et le filleul permet de **suivre son évolution**, et de constater des résultats concrets. Pour un enfant mal nourri, déscolarisé, ne recevant aucune aide médicale, être parrainé représente une chance d'avoir une vie meilleure, de pouvoir grandir et s'épanouir.



## QUI SONT LES ENFANTS PARRAINÉS ?

Tous les enfants qui fréquentent le centre Taramana ne sont pas parrainés.

Taramana se base sur deux critères pour choisir les enfants parrainés : tout d'abord, c'est le **niveau de vie** et **l'urgence de la situation sociale de l'enfant** qui est prise en compte.

Par ailleurs, **l'investissement de l'enfant** est également considéré.

## COMMENT EST UTILISÉ L'ARGENT DU PARRAINAGE ?

L'argent du parrainage est utilisé pour nos **missions sociales et éducatives** : il permet aux enfants d'avoir accès à un centre éducatif médicalisé, comprenant des salles de classe, une bibliothèque, une cantine, une infirmerie et des salles dédiés à la pratique d'activités extra-scolaires. Grâce à cette infrastructure, les enfants peuvent, **dans des conditions propices aux études et à l'éveil**, suivre des cours de khmer, d'anglais et/ou de français et bientôt d'informatique, faire leurs devoirs ou lire à la bibliothèque, manger un repas équilibré par jour à la cantine, participer à des projets extra-scolaires, et ramener, une fois par mois, un sac de riz dans leur foyer.

Un parrainage, même individuel, ne saurait en aucun cas créer des inégalités entre les enfants : Taramana ne peut se résoudre à favoriser davantage un enfant qui serait parrainé (en termes d'aide alimentaire, de soins médicaux, d'accès aux activités du centre, etc) par rapport à un enfant qui ne le serait pas.

Sur les 250 enfants que nous suivons, de nombreux encore sont en attente d'être parrainés. C'est la raison pour laquelle les fonds reçus par Taramana sont alloués, dans un souci d'équité entre les enfants, **à l'ensemble des bénéficiaires et des activités.**

Tout engagement financier – parrainer un enfant, financer un projet, devenir membre de l'association et faire un don – vous permet de bénéficier des réductions fiscales légales, 75% de la somme est ainsi déductible de votre impôt jusqu'à 529 euros de dons. Au-delà de 529 euros, la somme est déductible fiscalement à 66%. dans la limite de 20% du revenu imposable.



## UN PARRAINAGE PEUT-IL S'ARRÊTER ?

Bien que le parrainage soit un engagement sur le long terme, il est possible de l'arrêter.

**Du côté du parrain**, des difficultés financières peuvent malheureusement engendrer un arrêt du parrainage, n'étant plus dans la capacité de payer le versement mensuel. Dans ce cas, Taramana s'engage à retrouver rapidement un parrain à l'enfant.

**Du côté du filleul**, le parrainage s'arrête généralement lorsque celui-ci atteint son autonomie financière, donc à la fin de ses études. Cependant, d'autres conditions peuvent également entraîner un déparrainage :

- si la famille déménage, rendant impossible le maintien du contact régulier avec l'enfant,
- si la famille n'a pas d'autre choix que de le mettre au travail
- si l'enfant cesse de fréquenter l'école publique.
- si l'enfant ne vient plus au centre Taramana et ne donne plus aucune nouvelle,



Taramana sera malheureusement amenée à **déparrainer l'enfant**. Cette décision revient entièrement à l'équipe sociale de Taramana, en charge de suivre l'évolution des enfants et d'accompagner les familles. Bien entendu, l'équipe sociale s'engage à faire tout son possible, **pour comprendre les raisons** motivant l'enfant à arrêter (convocation de l'enfant, puis de sa famille). Le déparrainage n'intervient que si **aucune solution n'a pu être trouvée**. Le cas échéant, une notification vous sera bien évidemment envoyée, et un(e) autre filleul(e) vous sera proposé(e).

## L'AUTORITE DE TARAMANA SUR LE PARRAINAGE

Bien que Taramana coordonne les parrainages entre enfants, famille et parrains, **elle a une autorité limitée** sur les enfants parrainés.

En effet, les enfants ont des parents ou représentants légaux, ce sont eux qui ont l'autorité et prennent les décisions. Taramana agit **comme un soutien**, mais ne saurait en aucun cas se substituer à l'autorité familiale. Nous sommes là pour aider les enfants du quartier, nous ne pouvons focaliser nos efforts sur un seul enfant qui, malgré plusieurs rendez-vous avec l'équipe sociale, ne souhaite pas continuer ses études.

Nous comprenons que cela puisse être difficile et triste pour les parrains de voir leur enfant déparainé.

Mais l'arrêt d'un enfant, par exemple, au niveau 6 (équivalent de la 6<sup>ème</sup> au collège) **ne doit pas être vécu comme un échec**, bien au contraire !

Tous les enfants ne sont pas destinés à devenir médecins, ingénieurs ou avocats, ce qui est d'autant plus vrai dans le milieu difficile dans lequel ils évoluent. En atteignant un niveau 6, ils savent lire et écrire, ont des connaissances en mathématiques et en morale/éthique.



Ils sont plus éduqués que leurs parents et **connaissent la valeur de l'éducation**. De plus, le Cambodge est un pays avec une culture différente de la nôtre, qui sort d'une période traumatisante de guerre civile.

Comme cela s'est passé en France auparavant, les générations évoluent : avec le développement du pays, les parents pousseront leurs enfants à aller de plus en plus loin dans leurs études, et ainsi à atteindre un niveau d'enseignement plus élevé.

## LE COURRIER DU FILLEUL

Dans le cadre du parrainage individuel, le parrain et le filleul peuvent **s'écrire**.

Afin de simplifier le processus ainsi que la rapidité de correspondance, l'envoi de courriers pour les filleuls se fait désormais par e-mail. Une réponse par e-mail est renvoyée au parrain avec des photos en pièce jointe.

Taramana fournit aux parrains une réponse de la part de leurs filleuls dans un délai maximum d'un mois. Toutefois, certains enfants habitant relativement loin du centre et ne venant que pour certaines occasions (visites médicales, distribution du riz), il se peut que le temps de réponse soit plus long que prévu.

*Vous pouvez adresser vos lettres et photos à tout moment à l'adresse [parrainage@taramana.org](mailto:parrainage@taramana.org)*



## DROITS ET DEVOIRS DU PARRAIN

Qu'il s'agisse d'un parrainage individuel ou collectif, il est important de rappeler que le parrain ne peut intervenir dans les décisions concernant l'éducation de l'enfant ou de manière générale dans son développement. Le parrainage reste avant tout **une aide et un engagement moral**, qui permet à l'enfant de devenir un adulte autonome, tout en impliquant une relation humaine par le biais du courrier.

- Le parrain a le droit de demander des nouvelles de son filleul.
- Le parrain peut venir rendre visite à son filleul, sous contrôle de Directeur du Centre pour des raisons de sécurité.
- Concernant le choix des enfants parrainés, bien que nous soyons à l'écoute des souhaits des parrains nous privilégions les situations d'urgence et les enfants en attente de parrainage depuis une certaine durée.
- Le parrainage doit faire l'objet d'une démarche volontaire et désintéressée : le parrain doit respecter l'autorité parentale de l'enfant parrainé, ainsi que ses choix de vie,
- Le cadre du parrainage est défini par l'association Taramana.

## MOEURS ET COUTUMES AU CAMBODGE

Afin d'améliorer la compréhension entre le parrain et le filleul, Taramana a tenu à regrouper dans ce guide quelques informations sur le fonctionnement de la société cambodgienne, et les habitudes de ses habitants.

### *La scolarité au Cambodge*

FRANCE	CAMBODGE
ECOLE PRIMAIRE – 5 années	ECOLE PRIMAIRE – 6 années
COLLEGE – 4 années	ECOLE SECONDAIRE – 3 années
EXAMEN DU BREVET DES COLLEGES	
LYCEE – 3 années	ECOLE SECONDAIRE – 3 années
BACCALAUREAT	
UNIVERSITE ou FORMATION PROFESSIONNELLE	UNIVERSITE ou FORMATION PROFESSIONNELLE

L'année scolaire au Cambodge se déroule **de Novembre à Juillet**: les cours se déroulent à la demi-journée, ce qui permet aux enfants de venir au centre Taramana Magdalena le reste du temps. La plupart des enfants de Taramana vont à l'école de Russey Keo, qui est l'école publique du district.

### *La religion et la société au Cambodge*

Bien que Taramana soit une association apolitique et non-confessionnelle, nous intervenons dans un pays à grande majorité bouddhiste : **les fêtes religieuses rythment le calendrier scolaire** et la vie des enfants. Poser des questions à votre filleul sur les prochaines grandes fêtes peut être un moyen de créer un lien fort.

La société cambodgienne est également très respectueuse : ne vous étonnez donc pas si votre filleul utilise de nombreuses formules de politesse ou semble réservé. Les photos qui vous seront envoyées seront également formelles. Il est important de **prendre en compte les différences culturelles** et de mode de vie lors de vos échanges avec votre filleul.

## *Le courrier*

Les enfants cambodgiens sont peu habitués à parler d'eux-mêmes, et donc à répondre à un certain nombre de questions. Il est donc normal que les premiers courriers se constituent de réponses brèves et peu détaillées. Les échanges seront **plus approfondis** à mesure que vous apprendrez à vous connaître.

Par ailleurs, il est courant en Asie **d'utiliser des formules d'usages** souhaitant le bonheur, la prospérité, la santé : il n'est pas rare que celles-ci apparaissent à la fin du courrier.

Nous vous encourageons vivement à envoyer **des lettres ainsi que des photos** à votre filleul à l'adresse [parrainage@taramana.org](mailto:parrainage@taramana.org), en précisant votre nom et prénom ainsi que ceux de l'enfant.



## NOTRE RESPONSABILITE

Dans le cadre du parrainage, nous nous engageons auprès de l'enfant et de sa famille à lui assurer un soutien financier et moral régulier : le lien humain entretenu par le parrainage est très important pour les enfants. Nous nous engageons auprès des parrains à assurer l'envoi régulier de courriers et de photos, ainsi qu'à **la transparence de notre système de parrainage**.

TARAMANA informe régulièrement en texte et en images les parrains et sympathisants sur les actualités et les activités du Centre, notamment par :

- la newsletter mensuelle, la Taramanews
- les réseaux sociaux ([Facebook](#), [Twitter](#))
- les articles du site internet [www.taramana.org](http://www.taramana.org)

Enfin, TARAMANA étant une association reconnue d'intérêt général, votre don est en partie déductible de vos impôts à 75 %. Il vous sera adressé par conséquent **un reçu fiscal cumulatif** des sommes versées dans le courant du mois de mars de l'année suivante.

## L'ETHIQUE DU PARRAINAGE

La vision du parrainage à Taramana se fait **en accord avec nos valeurs** : celui-ci sert à garantir l'éducation de l'enfant ainsi que les moyens de son développement.

L'association tient également à **respecter les valeurs et cultures locales** : ainsi, l'action de Taramana ne constitue pas et ne remplace pas une quelconque forme d'autorité (parentale, scolaire). Il s'agit d'un accompagnement complémentaire.

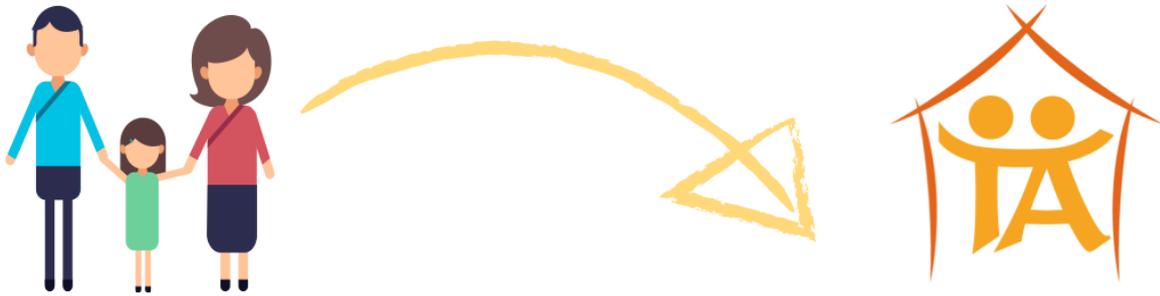
*Pour davantage d'informations sur les modalités et l'éthique, du parrainage veuillez consulter la Charte éthique et de déontologie de Taramana.*

## SUIVI DE L'ENFANT

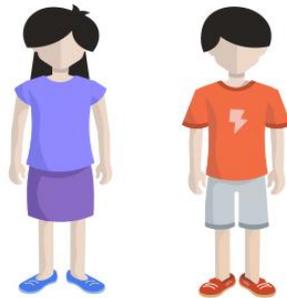
En plus du suivi social que Taramana fournit à chaque enfant, chaque parrainage est accompagné d'un suivi régulier auprès du parrain. Ce suivi se fait par l'échange régulier de lettres, mais également la possibilité de lui rendre visite dans le cadre défini par Taramana.

De plus, chaque année, l'équipe sociale de Taramana s'assure de faire un bilan de la situation sociale du filleul et de sa famille, pour que le parrain soit tenu au courant des événements majeurs dans la vie de son filleul.

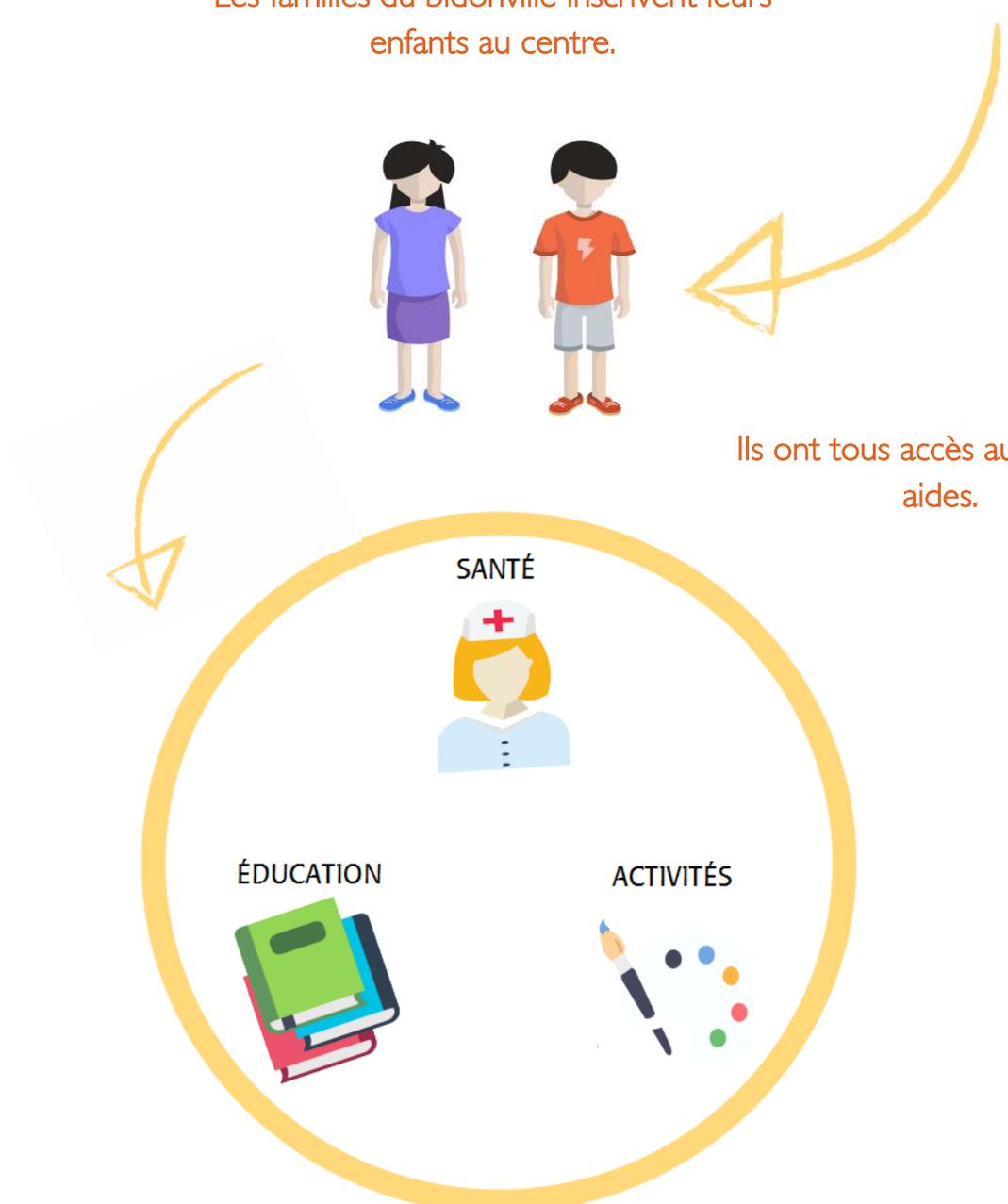
Tous les enfants de Boeng Salang peuvent venir à Taramana...



Les familles du bidonville inscrivent leurs enfants au centre.



Ils ont tous accès aux mêmes aides.

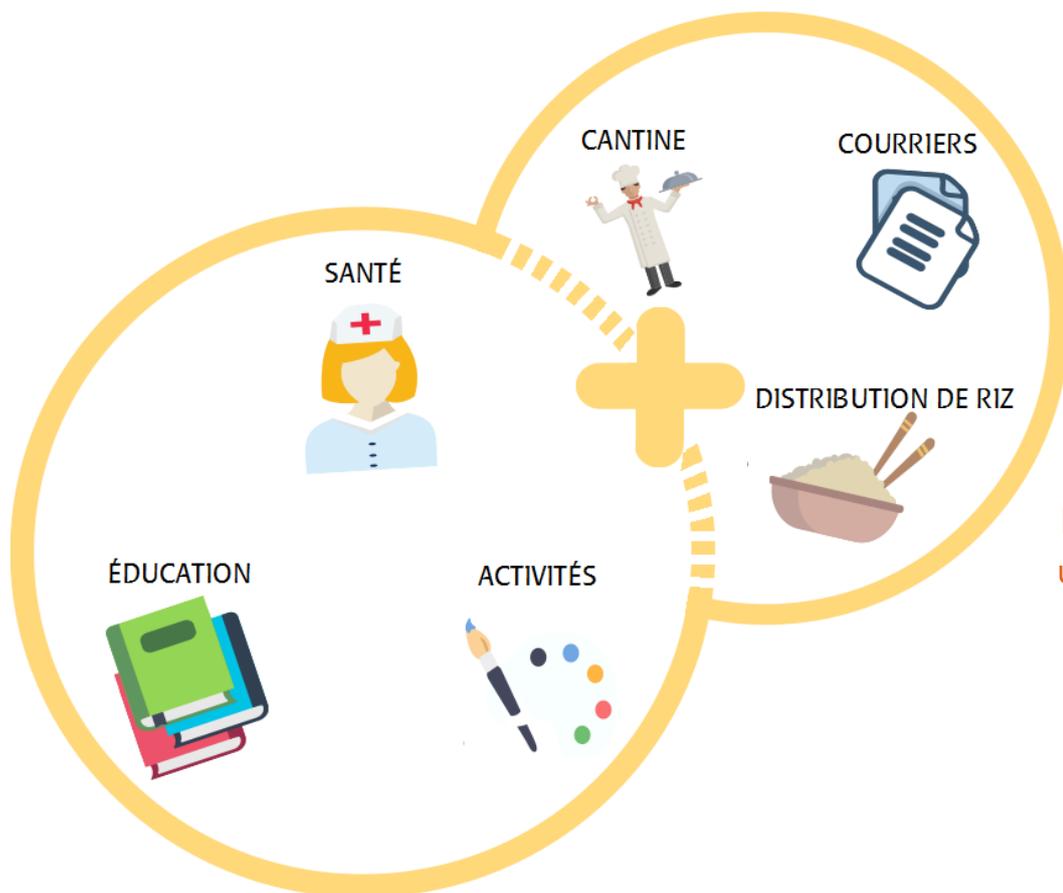


...Mais le parrainage leur offre un soutien supplémentaire.

A la demande des parents ou sur décision de notre équipe sociale, des enquêtes approfondies peuvent être réalisées pour permettre de déterminer l'urgence de la situation de chaque famille.



Le travailleur social identifie les enfants qui doivent être parrainés en priorité.\*



Le parrainage, c'est une aide de plus au quotidien.

\* Si vous choisissez un parrainage individuel, nous essayerons au maximum de satisfaire votre demande, mais notre devoir reste de répondre à l'urgence de la situation de chaque famille.

## FAIRE UN DON

En plus du programme de parrainage proposé par Taramana, il existe d'autres moyens d'aider et de participer à l'amélioration de la vie des enfants de Boeng Salang. Par un simple don, vous permettez à l'association de financer des bourses aux étudiants, des programmes de santé et de nutrition et des activités.

Le don peut se faire directement sur le site web de Taramana, via un serveur sécurisé : [www.taramana.org](http://www.taramana.org).

Vous pouvez également faire un don par chèque, accompagné du bulletin de don se trouvant à la page 15, à l'adresse suivante :

Taramana  
24 allée Saint-Henri  
33138 LANTON

Votre don vous permet de bénéficier des réductions fiscales légales : 75% de la somme est déductible de votre impôt jusqu'à 529 euros de dons. Au-delà, la somme est déductible fiscalement à 66%. Vous serez également abonné à la Taramanews, la newsletter mensuelle de Taramana.

## DEVENIR MEMBRE

Votre statut de membre vous permet d'assister à l'Assemblée Générale annuelle et de voter les résolutions.

Votre **cotisation annuelle de 30 euros** sera investie au mieux dans une des actions menées par Taramana. Grâce à nos dispositifs de communication (newsletter, actualités sur le site internet, newsletter, etc.) vous pourrez prendre connaissance de son utilisation. Tout engagement financier vous permet de bénéficier des réductions fiscales légales : 75% de la somme est déductible de votre impôt jusqu'à 529 euros de dons. Au-delà, la somme est déductible fiscalement à 66%.

Vous serez également abonné à la Taramanews, la newsletter mensuelle de Taramana.

## DEVENIR PARTENAIRE

En devenant partenaire de Taramana, vous aidez les enfants de Boeng Salang à vivre dans de meilleures conditions. Taramana communique sur ses partenariats via le site internet, les réseaux sociaux et la newsletter mensuelle. Nous vous invitons à nous soumettre toute idée, toute suggestion de contact susceptible de mieux nous faire connaître, ou de sponsoriser notre action, afin que Taramana puisse accueillir davantage d'enfants et développer ses activités.

Pour proposer un partenariat à Taramana, merci de contacter [jocelyn.dorde@taramana.org](mailto:jocelyn.dorde@taramana.org) et [communication@taramana.org](mailto:communication@taramana.org).

## MES COORDONNÉES

NOM.....	PRENOM.....
Adresse.....	
Code Postal.....	Ville.....
Tél domicile.....	Tél mobile.....
Adresse email.....	
Confirmation d'adresse email (en majuscules).....	

Comment avez-vous connu l'association ? .....

## PARRAINER

Je souhaite parrainer  un ou  deux enfants de Taramana

Je choisis le mode de règlement **par prélèvement automatique** (sans frais), soit:

25 € par mois (pour un enfant)                       50 € par mois (pour deux enfants)

Merci de compléter et de signer la demande et l'autorisation de prélèvement et d'envoyer ce document **accompagné d'un R.I.B** à Taramana.

Je choisis le mode de règlement **par chèque bancaire/postal** (libellé à l'ordre de Taramana), soit:

1 chèque de 300 € (pour un enfant)                       1 chèque de 600 € (pour deux enfants)

..... chèque(s) de ..... €

Remarques:.....

.....

L'association étant reconnue d'intérêt général, vous recevrez un reçu fiscal correspondant à la totalité de vos dons (effectués entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre) en avril de l'année suivante (déduction fiscale de 75 % de votre don jusqu'à 529 euros puis 66 % au-delà de cette somme dans la limite de 20 % du revenu imposable).

## DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

N° NATIONAL D'EMETTEUR  
521 554

La présente est valable jusqu'à l'annulation de ma part à notifier 1 mois avant à Taramana.

DESIGNATION DU DONATEUR		NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT			
Nom		Banque		Agence	
Prénom		Adresse		CP Ville	
Adresse					
CP Ville					

Code établissement	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
Date	Signature		

**Nom et adresse du créancier**  
Association Taramana  
24, allée Saint-Henri – 33138 LANTON

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que par les seules nécessités de gestions et pourront donner lieu à exercice de droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n°60-10 du 01/04/1980 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

## AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessus. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différent directement avec le créancier.

DESIGNATION DU DONATEUR		NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT			
Nom		Banque		Agence	
Prénom		Adresse		CP Ville	
Adresse					
CP Ville					

Code établissement	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
Date	Signature		

**Nom et adresse du créancier**  
Association Taramana  
24, allée Saint-Henri – 33138 LANTON

MES COORDONNÉES

NOM..... PRENOM.....  
 Adresse.....  
 Code Postal..... Ville.....  
 Tél domicile..... Tél mobile.....  
 Adresse email.....  
 Confirmation d'adresse email (en majuscules).....

Comment avez-vous connu l'association ?.....

PARRAINAGE COLLECTIF

Je souhaite soutenir les projets spécifiques, les études supérieures et la formation professionnelle des enfants de Taramana.

Je choisis le mode de règlement **par prélèvement automatique** (sans frais), soit:  
 25 € par mois  ..... € par mois (veuillez indiquer le montant à prélever)

Merci de compléter et de signer la demande et l'autorisation de prélèvement et d'envoyer ce document **accompagné d'un R.I.B** à Taramana.

Je choisis le mode de règlement **par chèque bancaire/postal** (libellé à l'ordre de Taramana), soit:  
 1 chèque de 300 €  2 chèques de 150 €  4 chèques de 75 €  ..... chèque(s) de ..... €

Remarques:.....  
 .....

L'association étant reconnue d'intérêt général, vous recevrez un reçu fiscal correspondant à la totalité de vos dons (effectués entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre) en avril de l'année suivante (déduction fiscale de 75 % de votre don jusqu'à 529 euros puis 66 % au-delà de cette somme dans la limite de 20 % du revenu imposable).

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

N° NATIONAL D'EMETTEUR  
521 554

La présente est valable jusqu'à l'annulation de ma part à notifier 1 mois avant à Taramana.

DESIGNATION DU DONATEUR		NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT			
Nom		Banque		Agence	
Prénom		Adresse		CP Ville	
Adresse					
CP Ville					

Code établissement	Code guichet	N° de compte				Clé RIB

**Nom et adresse du créancier**  
 Association Taramana  
 24, allée Saint-Henri – 33138 LANTON

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que par les seules nécessités de gestions et pourront donner lieu à exercice de droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n°60-10 du 01/04/1980 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessus. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différent directement avec le créancier.

DESIGNATION DU DONATEUR		NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT			
Nom		Banque		Agence	
Prénom		Adresse		CP Ville	
Adresse					
CP Ville					

Code établissement	Code guichet	N° de compte				Clé RIB

**Nom et adresse du créancier**  
 Association Taramana  
 24, allée Saint-Henri – 33138 LANTON

## SIEGE SOCIAL - France

Association TARAMANA  
24 Allée Saint Henri  
33138 LANTON  
FRANCE

+33 (0)6.63.31.15.60

## CENTRE TARAMANA MAGDALENA - Cambodge

ONG TARAMANA  
Village Boeng Salang - 456 Phlaur Lum, Group 2  
District Russey Keo, Phnom Penh  
CAMBODGE

+855 (0)2.36.32.77.80

## CONTACTS

Jocelyn Dordé, président

Tel : +855 (0) 17 65 80 50

Email : [jocelyn.dorde@taramana.org](mailto:jocelyn.dorde@taramana.org)

Fabienne Deranlot, vice-présidente

Tel : +33 (0)6 63 31 15 60

Email : [contact@taramana.org](mailto:contact@taramana.org)

Directeur du centre

Email : [direction@taramana.org](mailto:direction@taramana.org)

Chef de projet fundraising et communication

Email : [communication@taramana.org](mailto:communication@taramana.org)



[www.taramana.org](http://www.taramana.org)